

Projet d'établissement de l'école Le Snark.

1. Historique/Finalité

Dès les débuts de l'institution, la conception du travail du centre Psychothérapeutique et Pédagogique déborde largement celle d'un établissement d'enseignement spécial au sens étroit du terme.

En effet, les statuts de l'Association, publiés en 1972, avant l'ouverture de l'Institution, en définissent ainsi l'objet :

1. recevoir les garçons et les filles de 12 à 21 ans, présentant des difficultés psychologiques d'ordre névrotique et prépsychotique, afin de les amener par un processus unitaire de soins et d'enseignement, à ce qu'ils puissent, en individus responsables et créateurs, accéder à une profession ou à des études supérieures.

2. maintenir un circuit d'échanges et de participation avec les parents et le milieu social et culturel.

1.1. Fondements

La démarche thérapeutique du Snark s'inspire principalement de deux courants.

Le premier, *la thérapie institutionnelle*, telle qu'elle fut développée après la seconde guerre mondiale par un groupe de thérapeutes français d'orientation psychanalytique. Tosquelles reste pour nous son représentant central. Ce courant fut présent au Snark dès le début du projet.

Depuis quelques années, la thérapie du Snark s'est enrichie des apports de *l'approche systémique*, large courant qui s'est développé depuis les années '50 tant aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne que sur le continent européen.

La thérapie institutionnelle repose sur une vie communautaire. Elle implique la participation de tous (« soignants » et « soignés ») à l'organisation du milieu, à la décision et à l'exécution des tâches ordinaires. Des rôles sont donc distribués aux groupes comme aux individus. En thérapie institutionnelle, l'expression, notamment l'expression verbale est encouragée tant à l'intérieur des groupes qu'entre individus.

L'approche systémique remplace le symptôme présenté et le « patient désigné » dans un système « vivant », c'est-à-dire dans un ensemble d'éléments en interaction, dans un contexte donné. Au Snark, il y a la reconnaissance de deux systèmes d'appartenance du jeune : sa famille, et l'institution elle-même.

1.2. Principes et lois de la vie communautaire

La thérapie institutionnelle postule trois principes, décrits par Oury, Vasquez et Tosquelles, nécessaires pour organiser un lieu de vie en lieu de thérapie communautaire, principes que nous gardons comme essentiels.

Les 3 principes :

1. Principe de non-ségrégation

Il est entendu par là le refus de repérer les différences entre les sujets (race, sexe, allure, étrangetés, expression de symptômes, y compris la difficulté relationnelle que ceux-ci entraînent) comme les marques d'une inégalité, ou les raisons de clivages.

2. Principe de non-parasitage

Par là, sont dénoncées les relations « à sens unique », où un individu profite de l'autre ou du groupe, où s'établissent séductions, dépendances et aliénations.

3. Principe de la nécessité de l'échange

Ce principe étroitement lié aux deux autres vise à interdire les relations duelles enfermantes, l'isolement, la mise à l'écart ou la violence. Il pose la nécessité, dans les relations interpersonnelles et dans le travail, du renvoi à un « tiers ». L'échange signifie donc une relation à « plus que deux ». Comme l'institution elle-même n'est pas à l'abri de fonctionner comme un tout enfermant, ce principe introduit l'exigence de l'ouverture et de la confrontation avec l'extérieur.

Les trois principes visent à maintenir en permanence le mouvement de création institutionnelle. Sans ce mouvement, sans un questionnement critique permanent, les choses ont tendance à se ralentir et à reproduire des stéréotypies génératrices d'enfermement.

Du principe à la loi :

On le voit, l'engagement de l'adulte professionnel au Snark nécessite l'adhésion à ces principes, et à leurs élaborations concrètes sous forme de lois explicites qui jalonnent la vie institutionnelle et en seront les références.

L'engagement et l'adhésion à ces principes et à leurs applications permettent de définir une éthique commune, reconnue, mais aussi assumée et vécue par les adultes.

Cet engagement est doublement important. D'abord parce que cela permet une référence commune, et donc une identité et une cohérence, une référence au niveau du collectif adulte.

Ensuite, et plus fondamentalement encore en fonction des jeunes pris en charge, parce que ces jeunes, eux-mêmes en difficulté d'identification et de référence, cherchent des repères qui leur permettent de s'orienter dans leur vie et leurs difficultés.

Vivant au Snark, les jeunes sont, non pas *soumis* à des règles arbitraires qu'ils auraient à appliquer docilement, mais *confrontés* à un modèle de relations humaines visant à leur permettre de trouver ou de retrouver, dans toute la mesure du possible, liberté et responsabilité.

Il s'agit bien d'un modèle de relations humaines qui leur est *proposé*, et non un carcan qui leur est *imposé*. Si l'équipe est cohérente avec cette idée, on voit que c'est sa propre cohérence avec les valeurs proposées plus que l'énoncé de ces valeurs, qui permettra au jeune de faire, pour lui-même, le choix d'y adhérer ou non.

De la loi à la loi vécue

Le premier principe, la non-ségrégation - et donc la tolérance - entraîne au premier chef, concernant ces jeunes qui nous sont confiés, l'acceptation de leurs symptômes et de leurs difficultés. Il ne s'agit pas du laisser-aller, lâche ou fataliste, face aux difficultés des jeunes, mais fondamentalement, un respect de leur personne, quels que soient les problèmes qu'ils vivent ou qu'ils provoquent.

La non-ségrégation et la tolérance, le refus du parasitage, de la séduction et de la violence, la nécessité de l'échange, vécus dans nos relations quotidiennes avec les jeunes, y compris voire surtout lors des difficultés auxquelles ils nous confrontent, s'inscrivent dans notre respect à leur égard. La réciprocité complète (où s'ajoute leur respect à notre égard) ne viendra sans doute que dans un second temps.

Le fait de nous donner comme responsabilité la création d'un lieu de questionnement permanent où ces rapports peuvent se questionner et s'organiser sur base de ces trois principes, nous garde d'une conception faussement sécurisante voire sécuritaire de notre travail. Il vise, à terme, à renvoyer les jeunes à un système de valeurs, assumé par les adultes, qui leur donne une place dans un réseau social pluraliste, démocratique et solidaire.

Il s'agit donc moins « d'expliquer » aux jeunes comment ils « doivent être », que de leur donner un modèle (non à copier, mais à percevoir) de ce que nous sommes, personnellement et en relation.

C'est dans ce sens que la « gestion collective », le « partage des salaires » ou « les responsabilités tournantes » dans l'organisation adulte prend toute sa place, signifiant la concrétisation des valeurs défendues par l'équipe thérapeutique.

1.3. La création institutionnelle comme processus permanent

Par création institutionnelle, nous entendons le mouvement qui doit animer une institution qui poursuit des buts tels que ceux que nous nous sommes donnés.

Cette dynamique créatrice de structures, c'est-à-dire instituante, tend à moduler le rythme d'évolution du contenu du travail, c'est à dire l'institué, en fonction de chacun et du Snark dans son ensemble, ainsi qu'en fonction du réseau extra-institutionnel. L'état présent de l'institué tend donc à être le produit d'une négociation permanente des parties.

Pour que cette négociation puisse toujours nourrir et relancer l'évolution de l'institué, il est nécessaire qu'à chaque foyer d'activités, à chaque point de rencontre de personnes entre elles et autour d'objets, c'est-à-dire à chaque nœud du réseau institutionnel, corresponde une parole des personnes concernées de manière à mettre en corrélation les événements (actes, symptômes,...) et le vécu personnel des acteurs à travers leur perception et leur expression.

C'est par cette remise en circuit permanente par la parole et la prise de position des parties qui, par des boucles successives, trace l'évolution de l'institution et marque la conscience de celle-ci. Ces différents éclairages successifs du vécu institutionnel révèlent continuellement de nouveaux nœuds du réseau qu'il faut relever et, à leur tour, intégrer à l'analyse, tout en permettant à chacun des acteurs de se poser en tant que sujet reconnu ayant une parole en propre.

C'est à partir de là que peuvent se comprendre les champs thérapeutiques et pédagogiques qu'ouvre la création institutionnelle.

C'est à travers des structures souples que les acteurs peuvent transformer, inventer, aménager, investir, selon leurs besoins et qu'ils peuvent exprimer ce qui, *selon eux*, est leur « bien ». Et, si ces acteurs sont affectés d'une certaine souffrance que traduisent des symptômes, c'est à partir du « bien » qu'ils conçoivent pour eux que l'on peut articuler avec eux une thérapie et une pédagogie qui tiennent compte de cette souffrance.

C'est à travers la socialisation que constitue la recherche de son « bien » propre dans le réseau institutionnel où chacun cherche son « bien », que l'adolescent pourra entreprendre le chemin de sa désaliénation et de sa réorientation suivant son mode personnel.

C'est donc moins « Pourquoi tu fais ça ? » (encore moins « Tu ne peux pas faire ça »), que « Qu'est-ce que tu veux pour toi ? » qui est la question de base qui doit organiser notre travail avec les jeunes... ce qui demande que nous puissions nous poser la question: « Qu'est-ce que nous voulons pour eux? » (Et qui renvoie chacun à la question: « Qu'est-ce que je veux pour moi? »).

2. La scolarité au Snark

2.1. Principes de base

Notre école, fondée en 1973 par les travailleurs mêmes qui y sont employés, accueille des adolescents caractériels. Elle présente la particularité de dispenser un enseignement général et non pas professionnel. Nous pensons en effet que des élèves en difficulté pour des raisons pédagogiques, familiales ou judiciaires ne sont pas nécessairement incapables de suivre une scolarité de niveau relativement élevé, à la triple condition que la pédagogie en cause soit adaptée, qu'un milieu de vie réellement thérapeutique puisse être aménagé, qu'un travail de réflexion et de soutien soit entrepris avec la famille.

Dans le travail pédagogique, le symptôme premier que nous rencontrons est le refus scolaire. Celui-ci est incontournable, il s'exprime toujours avec vigueur, et se maintient parfois avec ténacité. Dans ce cadre, les différentes techniques et méthodes pédagogiques, au sens habituel de ces mots, ne sont que de peu d'efficacité. Si celles-ci permettent à la fois de maximiser la

rentabilité de la relation d'apprentissage et d'en améliorer les conditions vécues, elles seront de peu d'utilité quand il s'agira de ménager la possibilité même d'une relation pédagogique.

La question que nous avons à résoudre consiste à savoir comment créer les préalables indispensables à l'acceptation d'un tel rapport par des jeunes traversant une crise rédhibitoire à l'encontre de la scolarité.

Tout le projet pédagogique du Snark réside non seulement dans la recherche d'une solution, mais encore dans la volonté de maintenir posée cette question. Pour nous en effet, la réponse qui règle le problème en allégeant le poids de la pédagogie ne peut pas être la seule possible, bien qu'une telle mesure soit parfois nécessaire.

Ce que nous voulons maintenir réside en ceci : il faut qu'existent aussi des lieux où le refus scolaire d'un jeune est pris comme un symptôme et est traité comme tel, sans recevoir de réponse prématurée au niveau de son trajet scolaire réel. Un adolescent ne doit pas être trop vite pris au sérieux lorsqu'il exprime son rejet de l'école. Par son attitude, il ne manifeste pas le choix d'une orientation réelle, mais la difficulté qu'il éprouve à vivre son présent.

Quoique le refus scolaire ne soit qu'un symptôme, celui-ci s'exprime avec tant de force, voire de violence qu'il faut bien lui donner une réponse au plan de la réalité. Or comment répondre au refus scolaire puisque les techniques pédagogiques sont largement incapables de rencontrer le problème ?

L'instauration de la relation d'apprentissage par nos enseignants repose en bonne partie sur cette notion que les psychologues appellent le transfert. A un niveau très général, celui-ci réside dans la projection inconsciente que le patient réalise sur la personne de son thérapeute à partir des vieilles images parentales enfouies dans son psychisme et des difficultés ou des attentes ainsi engendrées. Cette projection est possible parce que la figure du thérapeute est suffisamment neutre et dégagée de toute fonction concrète dans la vie quotidienne du patient.

Tel est le concept dans son abstraction. Toutefois, les enseignants du Snark ne sont pas des psychanalystes et ne veulent pas l'être. Ce sont au contraire des individus au visage bien concret et loin d'être neutres puisque leur rôle exige une intervention permanente dans la réalité au jour le jour. Proposer et imposer des savoirs ou des valeurs, valoriser certains actes, en rejeter d'autres, tout cela nous mène bien loin de la neutralité psychanalytique.

Comment donc cette notion de transfert peut-elle être alors pensée comme la référence à partir de quoi tenter d'instaurer un possible rapport pédagogique ? Pour répondre à cette question, il faut examiner la forme particulière que le Snark a donné à son équipe et à son travail. Nous pratiquons la thérapie institutionnelle et la gestion collective, deux mots qui désignent les faces complémentaires d'un même concept.

Dans une école ou une institution ordinaire, les statuts des membres du personnel varient de façon conséquente. Il y a le directeur, les professeurs de matières considérées comme plus ou moins « importantes », le personnel d'entretien, l'éducateur économe, les éducateurs, le concierge, le psychologue,...

Les différences entre les rôles entraînent l'existence d'une hiérarchie de pouvoir, de prestige, de liberté, de revenus qui donne leurs formes concrètes aux relations constitutives de l'univers

social vécu par l'élève au sein de l'établissement. Certaines de ces relations rejoignent les distinctions qui règnent dans la société, tandis que d'autres sont spécifiques à l'école.

La découverte et l'épreuve du monde relationnel représentent un chemin obligé pour la maturation harmonieuse de l'adolescent. C'est précisément ici que surgissent les difficultés du jeune caractériel. Remarquons du reste qu'il est impossible d'assigner un contenu étiologique précis au terme « caractériel ». Tout au plus peut-on avancer que l'adolescent caractériel est celui qui ne parvient pas à reconnaître la réalité particulière de l'univers relationnel propre à l'existence humaine.

Suivre régulièrement des usages institutionnels implique la capacité de différer la satisfaction de ses envies. Quoique l'intérêt de chacun soit favorisé à la longue par l'obéissance aux conventions, celles-ci supposent souvent qu'un individu accepte de sacrifier sa propre satisfaction présente. Les adolescents aujourd'hui diagnostiqués caractériels sont étrangers au monde de la convention ou simplement rebelles à celui-ci. Ils ne veulent connaître que le moment immédiat. Il s'agit d'enfants insécurisés, manquant de la confiance nécessaire pour vivre une situation de frustration avec la conviction sereine d'un futur assuré.

Dans chaque règle, ils verront une injustice qui menace leur bonheur ou leur sécurité. Ces adolescents sont des élèves en rupture. Révoltés, violents parfois, ils se retrouvent vite en marge de l'école qui ne peut intégrer leur comportement quand ce dernier dépasse une certaine limite. Il leur faut donc une thérapie institutionnelle au sens propre du mot. C'est pourquoi la sauvegarde du type 3, y compris sa forme 4, dans les structures de l'enseignement de la Communauté française se justifie pleinement. Il est indispensable que soient maintenus des lieux où l'attitude de l'adolescent caractériel soit reçue comme symptôme sans être strictement médicalisée ni réduite au signe d'une méchanceté coupable.

Pour un public composé de tels jeunes, le Snark représente un milieu thérapeutique très particulier où la relation de transfert évoquée plus haut va pouvoir s'instaurer et permettre une évolution positive.

L'apparence arbitraire et le poids des rituels sociaux y sont réduits autant que possible. Le jeu des différences est suffisamment restreint et assoupli pour offrir des conditions de vie où les adolescents caractériels se détendent peu à peu. Ils auront alors enfin la possibilité de se situer vis-à-vis de ce monde conventionnel. Ils pourront ainsi devenir des hommes et des femmes authentiques. Ceci implique, entre autres choses, qu'ils puissent se faire reconnaître comme des membres à part entière d'une collectivité et s'assumer comme tels en concourant à son évolution par leurs projets et leurs actes.

Au Snark, les différences de rôles sont réduites. De plus, elles n'entraînent pas d'inégalité de statut. Le professeur, l'éducateur, le directeur sont astreints à prendre en charge toutes les nécessités de la vie quotidienne. Chacun doit assumer un certain nombre de tâches proportionnel à l'ampleur de son horaire hebdomadaire : vaisselle, nettoyage, etc. Les élèves sont intégrés à tous ces travaux indispensables à la vie collective et ils les accomplissent en compagnie d'adultes aux fonctions les plus diverses. En ce sens, les traits caractéristiques de ces dernières, leur hiérarchisation, s'estompent. Or ils représentaient assez bien un aspect symbolique de la réalité relationnelle auquel les adolescents en crise ne parvenaient pas à se soumettre. La détente qui se produit alors doit nous permettre de bâtir la relation pédagogique.

Deux autres exigences sont nécessaires à la réussite de notre projet. Il s'agit de la création d'un milieu authentiquement thérapeutique et la possibilité d'un travail avec les parents.

L'adolescent qui arrive au Snark s'y retrouve souvent à la suite de malaises qui ont surgi dans son milieu d'origine. Ce dernier ne peut ou ne veut plus accueillir complètement l'enfant et parfois la crise est telle qu'une volonté d'exclusion s'exprime clairement. Le poids de cette histoire sur le présent est si lourd qu'une amélioration pédagogique n'est possible qu'accompagnée par un éclaircissement de la situation familiale. Quelqu'importante que soit la dégradation des rapports entre un jeune et ses parents, ce n'est qu'en apparence que celui-ci peut grandir contre ces derniers. Si la révolte juvénile qui le dresse face à la génération précédente quitte le domaine des gestes et du verbe pour se traduire en actes, elle entraînera des effets délétères qui compromettront le développement personnel de l'adolescent.

Il s'agit donc que l'adolescent puisse être accueilli et écouté avec une grande rigueur thérapeutique. Cette démarche doit s'accompagner d'un suivi familial capable de dépasser la situation d'exclusion qui a motivé l'inscription au Snark. Or un tel travail réclame une compétence et un sérieux professionnels qui ne s'improvisent pas. Au niveau du travail quotidien, nous rencontrons ces exigences en inscrivant la scolarité dans un cadre plus vaste où viennent se situer les membres de l'équipe institutionnelle avec leurs compétences spécifiques.

Enfin, l'école a besoin d'une critique permanente pour réaliser sa mission. Il faut sans cesse affiner la réflexion de l'équipe pédagogique. Cette dernière, confrontée quotidiennement à l'agressivité et à toutes les énigmes du symptôme, ne saurait travailler sans le secours d'une supervision qualifiée. Une instance particulière, l'Assemblée générale, est le lieu de ce travail.

2.2. Organisation de l'établissement

L'Ecole Le Snark est une école libre subventionnée, non confessionnelle et pluraliste. Elle fait partie de l'enseignement spécial (type 3 : pour enfants caractériels et prépsychotiques), mais dispense un enseignement général rénové (forme 4) avec l'option sciences sociales au degré de transition. La première accueil peut être organisée selon les demandes ainsi que les quatre premières années du secondaire. Le programme des cours est similaire à celui de la Communauté française. Elle accueille tant les pensionnaires du S.R.J. que des élèves externes.

Le jeune qui accepte d'entrer au Snark s'engage à participer activement et régulièrement aux cours dispensés à l'Ecole Le Snark, agréée par la Communauté française.

2.2.1. Population accueillie

Le Snark est un lieu de vie pour adolescents, garçons et filles, qui présentent des difficultés du comportement et de l'adaptation sociale (famille, école) et pour lesquels une prise en charge ambulatoire s'avère inopérante. L'école Le Snark a pour but de permettre aux élèves d'évoluer scolairement au mieux de leurs capacités intrinsèques, en leur offrant un encadrement adapté à leurs difficultés relationnelles.

Le choix de la forme 4, et la particularité de dispenser un enseignement général permet à l'élève dont l'évolution est positive de se réinsérer dans le milieu scolaire ordinaire, sans subir

de préjudice du fait de son passage dans l'enseignement spécial. Il est important de remarquer que cette possibilité permanente liée à la forme 4 oblige à respecter lors de l'admission et de l'inscription les mêmes contraintes que celles de l'enseignement général ordinaire, en particulier en ce qui concerne les attestations d'orientation des années antérieures. Ne peut donc fréquenter l'école Le Snark qu'un élève qui aurait eu la possibilité administrative de s'inscrire, au même niveau, dans un établissement d'enseignement secondaire général ordinaire.

2.2.2. Durée du séjour

En moyenne, la durée de séjour au Snark est d'environ 2 ans. Elle dépend bien sûr de la problématique, mais aussi de l'âge et du niveau scolaire des élèves.

2.2.3. Sanction des études

Les élèves qui fréquentent l'école Le Snark bénéficient d'attestations scolaires identiques à celles de l'enseignement général ordinaire. Les règles présidant à la délivrance de ces attestations sont identiques à celles prévalant dans l'ordinaire, notamment au niveau des niveaux de compétences requis. Les élèves fréquentant la quatrième année font l'objet d'un contrôle de leur inscription par la Commission d'homologation, et se voient délivrer un Certificat d'enseignement secondaire du second degré s'ils terminent leur année avec fruit.

Le Conseil de classe, étendu à l'ensemble de l'équipe éducative, se réunit toutes les semaines dans le cadre de l'Assemblée générale. C'est ce Conseil de classe étendu qui prend toute décision quant à la sanction des études, mais aussi au niveau disciplinaire s'il échet. C'est lui enfin qui décide des admissions et réorientations.

2.2.4. Organisation des cours

La structure des cours dispensés au Snark est identique à celle de l'enseignement général ordinaire. Néanmoins, les normes d'encadrement de l'enseignement spécial nous permettent de travailler avec de petits groupes (moins de 10 élèves, typiquement 5 à 6 élèves). En conformité avec les principes généraux régissant l'institution, les enseignants veillent à considérer en permanence l'élève dans la globalité de sa problématique. Ils établissent avec l'élève une relation respectueuse de sa personne, et lui demandent la réciproque.

Les cours sont dispensés du lundi au vendredi, pendant toute la période scolaire. Ils comportent des activités théoriques et pratiques en rapport avec les programmes définis par la Communauté française. Ils peuvent également s'articuler, de manière pluridisciplinaire, autour d'un projet commun.

L'élève qui, pour une raison ou une autre, ne veut pas fréquenter un cours ou s'en fait exclure du fait d'une attitude par trop incompatible avec le respect des personnes (élèves et enseignants) présentes dans la classe, est pris en charge par des membres du personnel institutionnel. Ces derniers, en analysant les dires de l'élève et les éléments de contexte, tentent de définir avec lui une médiation et à rétablir le lien institutionnel.

2.2.5. Référents

Tout élève inscrit au Snark, qu'il soit ou non interne, se voit désigner par l'équipe éducative deux référents. Il s'agit de deux membres de l'équipe qui sont les interlocuteurs privilégiés du jeune, de ses parents et des autres intervenants. C'est à eux qu'il appartient d'établir un tableau réaliste de l'évolution du jeune dans l'institution.

2.2.6. Participation à la vie institutionnelle

Tous les jeunes et tous les adultes sont intégrés à la vie institutionnelle. Dans ce cadre, ils participent concrètement à la bonne marche de l'institution en réalisant en commun les différentes tâches indispensables à la vie quotidienne.

Une Assemblée générale des jeunes est organisée chaque semaine. Tous les élèves de l'école y sont conviés, de même que les adultes présents dans l'institution. Cette assemblée, dont la présidence et le secrétariat sont assurés par des élèves élus par leurs pairs, débat des points mis à l'ordre du jour par les participants. Cette assemblée est compétente pour prendre des décisions d'organisation pratique et a la possibilité permanente d'interpeller l'Assemblée générale des adultes, qui se fait obligation de lui répondre.

2.2.7. Activités extérieures à l'établissement

Les activités extérieures, qu'il s'agisse de classes vertes ou de simples excursions, ont une importance fondamentale pour les jeunes. Elles leur permettent de rompre avec leur quotidien, de découvrir de nouveaux horizons, de s'initier à nombre d'activités.

Ces activités sont organisées au Snark dans le cadre des cours, de projets précis, ou encore dans un cadre impliquant l'institution dans son ensemble. Le Snark veille à assurer un encadrement adéquat de ces activités ; il tente de minimiser autant que faire se peut leur impact financier sur les parents, et s'assure qu'aucune ségrégation entre élèves ne se fasse faute de moyens financiers.

2.2.8. Participation des parents

Le travail avec la famille d'origine de l'élève étant l'un des fondements de notre action, nous veillons à ce que les parents soient régulièrement contactés par l'intermédiaire des référents de l'élève. Nous veillons également à ce que l'information donnée aux parents quant à l'évolution de leur enfant soit la plus complète et précise possible.

Les parents sont accueillis dans le cadre de réunions qui leur sont spécialement consacrées, trois fois par année scolaire. Ils peuvent à tout moment prendre contact avec l'institution, soit par l'intermédiaire des référents, soit par un contact direct. Ils peuvent enfin poser leur candidature au Conseil de participation.

3. Admissions et réorientations

3.1. Procédures d'admission

** L'accueil*

La demande de prise en charge est adressée au Snark habituellement par la famille, mais aussi par un ou plusieurs services psychosociaux (école, Centre PMS, Centre de Guidance, Service d'Aide à la Jeunesse, Tribunal de la Jeunesse ou Service de Protection de la Jeunesse,...).

Dans ce contexte, l'analyse de la demande d'admission n'est pas tant centrée sur le jeune que sur un essai de compréhension du système entier en difficulté, en situation de déséquilibre, qui cherche un nouvel état de fonctionnement plus satisfaisant.

Cela dit, plus concrètement, voici les étapes de l'accueil :

1. évaluation téléphonique avec le demandeur, celui-ci étant tantôt la famille, tantôt l'envoyeur (Centre PMS, Tribunal de la Jeunesse, Service d'Aide à la Jeunesse, Service de Santé Mentale, pour l'essentiel)
2. un ou plusieurs entretiens où participent au minimum
 - le jeune candidat
 - les deux parents dans la mesure du possible, au minimum le parent assurant l'hébergement principal (dans ce cas, le parent assurant l'hébergement accessoire est contacté dans un deuxième temps, sauf circonstances exceptionnelles telles que l'absence de contact entre le parent et l'enfant depuis une longue période; même dans ce cas, cet aspect de l'histoire de la famille est abordé et peut faire l'objet d'une partie du projet individuel à mettre en place).
 - à la demande ou en fonction des nécessités, des entretiens avec d'autres personnes de l'entourage, avec l'envoyeur ou d'autres intervenants psychosociaux
 - deux représentants de l'institution, de manière générale un membre du personnel de l'école et un membre du SRJ.
3. un entretien séparé parent(s)/jeune candidat (facultatif)
4. présentation de la candidature jeune à l'Assemblée Générale adulte (avant ou après 5 et 6)
5. journée d'essai du jeune
6. feed-back avec les parents
7. discussion et décision en Assemblée Générale
8. mois d'essai
9. bilan jeune-famille (-envoyeur)

Ceci constitue une procédure type qui a une certaine souplesse en fonction des circonstances.

Le moment de l'accueil est pour nous capital. Il a plusieurs objectifs :

- arriver à ce que le jeune ne ressente pas le placement comme un rejet qui serait dû à son comportement, mais bien comme un essai de solution aux difficultés de tout un système
- arriver à responsabiliser la famille, en l'impliquant dès le départ comme interlocuteur responsable et non comme un partenaire incapable de faire face aux difficultés
- interpellé le(s) service(s) psychosocial(aux) en lui (leur) demandant, si tel peut être son(leur) rôle, de rester présent(s) dans la prise en charge de la problématique en gardant contact avec le jeune, sa famille et le Snark, principalement dans l'optique d'un relais à la sortie du jeune
- ouvrir, dès ce moment, les perspectives pour la sortie, afin que la fréquentation du Snark ne soit pas considérée comme un lieu de dépôt du problème, mais comme un lieu de passage temporaire et de travail, ouvert à d'autres perspectives.

* *L'essai*

Quelques mots sur la période d'essai, à la fois dernière partie de l'accueil et début de la prise en charge résidentielle effective

Le jeune est invité à passer une *journée d'observation* (étape 5 de l'accueil) au Snark. Cela lui permet d'assister aux cours, de partager des repas avec les élèves, de discuter avec des professeurs et des éducateurs. A la fin de la journée, un membre de l'équipe (du groupe accueil, de préférence) fait le point avec le jeune. Un règlement portant sur la vie des jeunes au Snark lui est lu et expliqué... et il repart en sachant à quoi s'en tenir.

Un contact est repris avec l'envoyeur et la famille. Une décision est alors prise, tenant compte de l'avis du jeune et de l'Assemblée Générale des travailleurs du Snark à qui la situation a été présentée. Le jeune est accepté pour une *période d'essai (étape 8 de l'accueil)* d'un mois suivie d'une décision définitive de l'Assemblée Générale sur la candidature. Cette période d'essai est importante dans la mesure où elle permet aux deux parties de s'observer et de se comprendre. Toute cette période d'accueil-essai est activement assumée par le groupe-accueil qui progressivement passera « la main » aux futurs référents du jeune qui clôtureront la période d'essai par un entretien famille (dans le cas où le jeune est accepté).

Dans le meilleur des cas, le jeune conclura cette période en se disant que le placement au Snark n'est pas une punition mais un moment positif durant lequel il préparera sa vie future.

3.2. Critères d'admission

Les jeunes admis au Snark sont des adolescents, garçons ou filles, entre 12 et 18-19 ans.

Pour les candidatures des plus jeunes (12-13 ans) et plus âgés (17-18 ans), l'aspect âge est sérieusement évalué. Pour les plus jeunes, c'est l'adaptation au groupe de vie qui peut faire problème; pour les plus âgés c'est l'orientation dans leur projet de vie.

La problématique présentée par le jeune est une symptomatologie de troubles du comportement, diagnostiquée par le service envoyeur.

La majorité des jeunes sont décrits comme opposants, rebelles, « caractériels ». D'autres jeunes présentent des phobies, des inhibitions, un repli sur soi. L'origine de ces troubles du comportement se trouve dans des difficultés psychologiques personnelles et/ou des difficultés relationnelles familiales.

La conséquence est une inadaptation du jeune à son milieu social (famille, école) rendant un travail ambulatoire impossible.

Un autre critère est plus spécifique au Snark. La collaboration étroite entre l'Ecole et le SRJ fait que le projet scolaire du jeune est un élément essentiel de l'admission.

La toute grosse majorité des jeunes du Snark peuvent en effet, malgré leurs difficultés, être (ré-)orientés en enseignement secondaire général.

Pour le reste, il n'y a pas de critères particuliers. L'indication est pesée avec le service orienteur quant à la sévérité suffisante du tableau pour nécessiter une prise en charge globale ou une fréquentation exclusive de la structure scolaire.

3.3. Procédure et critères de réorientation

Comme nous l'avons déjà dit, le Snark est un *lieu de passage*. La sortie de chaque jeune fait donc partie de nos préoccupations. Nous la préparons donc, étape par étape, dès l'entrée du jeune dans l'institution. Au cours de son séjour au Snark, chaque jeune est amené à prendre part à un stage se déroulant dans un lieu de travail (garage, restaurant, crèche, centre équestre, ludothèque, ...) de son choix. Ce stage a un triple objectif : éviter de couper le jeune des milieux extérieurs, le confronter aux réalités et exigences du monde du travail et lui permettre un choix éventuel pour sa profession future.

Durant les derniers temps du séjour au Snark, des informations concernant le marché de l'emploi ou portant sur des organismes sociaux sont communiqués aux adolescents concernés. Des visites sont également organisées soit dans des écoles ou institutions appelées à recevoir tel ou tel jeune soit dans des organismes susceptibles de proposer des emplois ou ayant des informations à ce sujet.

Ces préparations à la sortie sont complétées par un suivi après le Snark. Nous tentons de rester en contact durant un certain temps avec le nouveau milieu de vie du jeune (école, famille, institution,...).

4. Ressources extérieures

Sportives : Elles sont réparties en deux catégories

1). Activités organisées pendant les heures scolaires

- a) Programme scolaire d'éducation physique
 - Piscine communale de Houdeng-Goegnies.
 - Salle de squash à Gosselies.
- b) Classes vertes (équitation, ski, escalade,...)
 - Manège les Bruyères à Masnuy-Saint-Jean
 - La MAJO maison d'accueil jeunesse ouvrière (Crest-Volland, Savoie).
 - Refuge Pouillart à Furfooz.
- c) Compétition inter-écoles ou Centres résidentiels (F.S.B.O).
 - Mini-foot, bowling, badminton, athlétisme, tennis de table.

2). Activités organisées en soirée (en groupe)

Il est important de préciser que ces activités, organisées pour les pensionnaires du S.R.J. sont également accessibles, sous certaines conditions et à la demande de l'élève et/ou des parents, aux élèves externes de l'école.

- Equitation (manège Le Saint-Pierre à Haine-Saint-Pierre)
- Natation (piscines communales de Nivelles, Houdeng, La Louvière)
- Bowling (Gilly, L-L)
- Mini-foot (salle multi-sport communale de Strépy-Bracquegnies,Ressaix.)
- Patinage (Charleroi)
- Escalade (Espace Grimpe à Montignies-sur-Sambre)

2). Activités organisées en soirée (individuelle)

- Contact avec le service des sports de La Louvière rue de Bouvy
- Clubs sportifs de la région (foot, mini-foot, gymnastique, tennis de table,...)

Culturelles

1). Affaires culturelles du Hainaut (rue Milcamp à La Louvière).

- Prêt de matériel (cinéma super 8).
- Mise à disposition d'animateur (activité musicale Tam-Tam).
- subsidiation éventuelle de projet, etc.

2). Service provincial de la jeunesse (rue Barrette à Saint-Vaast)

- Prêt de matériel (audio visuel).
- Mise à disposition d'animateur (activité magie).

3). Centre Indigo (rue de Bouvy à La Louvière).

-Activités proposées aux jeunes en semaine et le week-end : photo, peinture, musique, audio visuel.

4). A.S.B.L. « Préambule ».

-Animation cirque (au Snark).

5). Maison de la culture à La Louvière.

-Cinéma, théâtre.

6). Compagnie du Campus.

-Théâtre action.

Collaboration avec d'autres Services spécialisés ou non.

1). D'un point de vue thérapeutique.

- Service d'Aide à la Jeunesse.
- Service de médiation familiale AMO.
- Centre de guidance.
- Psychiatre en milieu hospitalier ou privé (entretien individuel).
- Centre de planning familial (info sida, contraception).

2). Dans le cadre d'éloignement thérapeutique, ou dans l'élaboration d'une stratégie de réorientation.

- Les centres de formation des Classes moyennes.
- Centre spécialisé (CEFA Morlanwelz, La Louvière).
- Entreprise de formation par le travail « Le Quinquet » à Soignies
- Commerçants de notre région qui acceptent bénévolement certains jeunes dans leurs démarches sociales et professionnelles.

- Exemples:
- Home la « Providence » (approche nursing).
 - Boulangerie « Vanbelle ».
 - Mécanique.
 - Ludothèque (Province de Hainaut).
 - Restaurant GB (Haine St Pierre).